



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## *Odour Mask*

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

**Nom du produit :** Odour Mask

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph (ON) N1H 8K1

**Usage du produit :** Agent déodorant

**Restrictions d'utilisation :** Inconnues

**Renseignements supplémentaires sur le produit :** 519-821-3633

**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SGH :** Affection/irritation oculaire grave Catégorie 1  
Corrosion/irritation cutanée Catégorie 3

**Éléments d'étiquette selon le SGH :**



**Mot indicateur :** DANGER

**Phrases de risque SGH :** H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H316 Provoque une légère irritation cutanée

**Conseils de prudence SGH :**

**Prévention**

P102 Tenir hors de portée des enfants

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

**Intervention**

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

**Entreposage**

Aucun énoncé relatif à l'entreposage

**Élimination**

Aucun énoncé relatif à l'élimination

**Dangers physiques non classé ailleurs :** Inconnus

**Dangers pour la santé non classé ailleurs :** Inconnus

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Nonylphenol polyéthylène éther glycolique	127087-87-0	50,9
Salicylate de méthyle	119-36-8	30,5

**Nom courant :** Aucun

**Synonymes :** Aucun

### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

**Contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Garder les paupières écartées durant l'opération. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

**Ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :**

**Inhalation :** L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut provoquer une irritation respiratoire.

**Contact avec la peau ou les yeux :** Peut provoquer une irritation oculaire grave et des lésions oculaires. Peut provoquer une légère irritation cutanée.

**Ingestion :** Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés :** En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés :** Inconnus

**Dangers spécifiques de la substance ou du mélange :** Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :** Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

**Protection environnementale :** Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Absorber la matière déversée à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage :** Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage :** Craint le gel.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail

Ingrédients	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Nonylphenoethylene éther glycolique	127087-87-0		Aucune donnée
Salicylate de méthyle	119-36-8		Aucune donnée

**Contrôles techniques appropriés :** Assurer une extraction d'air local et/ou une aération adéquate.

#### Mesures de protection individuelle :

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau :** Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans des conditions d'utilisation prévues.

**Protection respiratoire :** N'est pas exigée dans des conditions normales.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide visqueux limpide et incolore
<b>Odeur :</b>	Thé des bois
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Sans objet
<b>pH :</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
<b>Point initial/écart de distillation :</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	> 93,3 °C appareil Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation (éther=1) :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide ou gaz) :</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Aucune donnée
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Aucune donnée
<b>Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité de la vapeur (air=1) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité relative :</b>	1,085 à 20 °C
<b>Solubilité (eau) :</b>	Miscible
<b>Solubilité (autre) :</b>	Aucune donnée
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Aucune donnée
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Aucune donnée
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Risque de réactions dangereuses :</b>	Aucun prévu
<b>Conditions à éviter :</b>	Inconnues
<b>Matières incompatibles :</b>	Les oxydants puissants et les acides puissants
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pourrait produire des oxydes de carbone et des brumes irritantes.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables :** Yeux, peau, inhalation et ingestion

#### Toxicité aiguë du produit :

Orale DL<sub>50</sub> (rat) = > 2 000 mg/kg

Cutanée DL<sub>50</sub> (lapin) = > 4 000 mg/kg

Inhalation CL<sub>50</sub> (rat) = Aucune donnée disponible

#### Effets immédiats ou retardés :

**Inhalation :** L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une légère irritation cutanée.

**Contact avec les yeux :** Peut provoquer une irritation oculaire grave.

**Ingestion :** Peut provoquer une irritation de la bouche de la gorge et du tractus gastro-intestinal, suivi de nausées et de la diarrhée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Inconnue

**Risque d'aspiration :** Inconnu

**Effets chroniques :** Inconnus

**Cancérogénicité :** Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

**Mutagénicité :** Aucune donnée

**Effets sur la reproduction :** Aucune donnée

**Autres informations :** Inconnues

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :** Pourrait être toxique pour la vie aquatique.

**Persistance et dégradation :** Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible

**Autres effets secondaires :** Aucune donnée disponible

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Élimination du contenant :** Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

**Élimination des déchets :** Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**Classification par le TMD canadien :** Non réglementé

**Numéro de téléphone d'urgence transport :** 613-787-5620

**Précautions spéciales :** Inconnues

**Polluant marin :** Polluant marin potentiel

## SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Classification SIMDUT :** Division D2B Irritant oculaire grave

**Liste intérieure des substances (LIS) :** Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

**LCPE – Inventaire national des rejets de polluants :** Ne figure pas sur l'INRP.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

**Rédaction de la FDS :** Norac Concepts Inc.  
Service technique

**Date de publication :** 03/31/2019 (m/j/a)